Choisissez le tribunal.

**No de dossier du Tribunal :** Insérez le numéro.

**Date de l’ordonnance :** Saisissez la date de l’ordonnance.

[Insérez le nom du président]

[Panéliste 2] {Nommez les autres membres du sous-comité par ordre alphabétique de nom de famille}

[Panéliste 3]

[Panéliste 4]

[Panéliste 5]

Choisissez l’ordre

**Ordre**

– et –

[Prénom] [Nom]

Inscrit

ORDONNANCE

Le présent renvoi a été entendu le [date].

## Conclusion

Le Tribunal conclut que l’inscrit a commis la ou les fautes professionnelles suivantes :

Le Tribunal conclut que l’inscrit est incompétent.

Le Tribunal conclut que la ou les allégations de faute professionnelle suivantes n’ont pas été prouvées.

## Sanction

1. Le Tribunal exige que l’inscrit se présente devant le sous-comité pour être réprimandé.
2. Le Tribunal :
	1. enjoint au registrateur de suspendre le certificat d’inscription de l’inscrit pour une durée de [période de suspension] à compter du [date du début de la suspension] à 0 h 01;
	2. enjoint au registrateur d’assortir des conditions et restrictions suivantes le certificat d’inscription de l’inscrit pour une durée de [durée des conditions et restrictions] à compter du [date du début des conditions ou restrictions] à 0 h 01;
	3. enjoint au registrateur de révoquer le certificat d’inscription de l’inscrit à compter du [date de la révocation] à 0 h 01;
	4. exige que l’inscrit verse une amende de [montant] $ au ministre des Finances au plus tard le [date].

## Frais

1. Le Tribunal exige que l’inscrit verse à l’Ordre des frais de [montant] $ au plus tard le [date].

## Remboursement du financement accordé pour thérapie et consultations

1. Le Tribunal exige que l’inscrit rembourse à l’Ordre la somme de [montant] $ accordée en vertu de l’article 85.7 du *Code des professions de la santé* pour de la thérapie et des consultations [et qu’il dépose un cautionnement jugé acceptable par l’Ordre pour garantir le paiement de ces sommes].

**Les motifs de la décision seront publiés ultérieurement.**

|  |
| --- |
|  |
| [Insérez le nom du président], au nom du sous-comité |